

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOURLERS, convoqué le dix-huit mars deux mil vingt-deux, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Freddy THERY, Maire.

Etaient présents : Madame Arlette GRIMIAUX, Monsieur Thierry GEHENIAUX, Mesdames Florence DELLACHERIE, Catherine JAMME, Monsieur Jonathan DUTEIL, Madame Isabelle WILLOT, Monsieur Romain HOURDEAUX, Mesdames Sylvie LALAUX, Hélène CONTESSE

Etaient excusés : Messieurs Cyril BETH, Robin HERBAUT, Mathieu GROSFILS, Madame Laurence LAMORISSE

Procurations : Monsieur Cyril BETH ayant donné procuration à Madame Arlette GRIMIAUX, Monsieur Robin HERBAUT ayant donné procuration à Monsieur Romain HOURDEAUX, Monsieur Mathieu GROSFILS ayant donné procuration à Monsieur Thierry GEHENIAUX, Madame Laurence LAMORISSE ayant donné procuration à Madame Florence DELLACHERIE en application de l'article L.2121-20 du CGCT, de voter en leur nom pour les affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du vingt-quatre février deux mil vingt-deux ayant été lu et adopté, Madame Arlette GRIMIAUX est nommée secrétaire de séance.

1) Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal à l'unanimité pour l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT EXERCICE 2021			
<i>section</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat</i>
<i>Investissement</i>	177 225.53 €	156 975.72 €	-20 249.81 €
<i>Fonctionnement</i>	433 785.23 €	455 140.04 €	21 354.81 €

<i>section</i>	<i>Résultat de clôture 2020</i>	<i>Part affectée à l'investissement (1068)</i>	<i>Résultat de l'exercice 2021</i>	<i>Résultat clôture 2021</i>
<i>Investissement</i>	24 053.02 €		-20 249.81 €	3 803.21 €
<i>Fonctionnement</i>	161 838.37 €		21 354.81 €	183 193.18 €
TOTAL	185 891.39 €		1 105.00 €	186 996.39 €
<i>Lotissement</i>			-30 583.22 €	-30 583.22 €
TOTAL	185891.39 €		-29 478.22 €	156 413.17 €

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Compte Administratif 2021

Sous la présidence de Madame Arlette GRIMIAUX, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 433 785.23 €

Recettes : 455 140.04 €

Résultat : 21 354.81 €

Excédent de clôture : 183 193.18 €

Investissement

Dépenses : 177 225.53 €

Recettes : 156 975.72 €

Résultat : - 20 249.81 €

Excédent de clôture : 3 803.21 €

Lotissement – Investissement :

Dépenses : 30 583.22 €

Résultat : - 30 583.22 €

Déficit de clôture : - 30 583.22 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021

3) Vote des taux

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2022 (Etat N°1259) qui se définit comme suit :

	<i>Bases d'imposition effectives 2021 (1)</i>	<i>Taux d'imposition communaux 2022 (2)</i>	<i>Taux d'imposition plafonnés 2022 (3)</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2022(4)</i>	<i>Produits à taux constants (col 4 x col 2 x col 3) (5)</i>
<i>Taxe foncière bâti</i>	<i>369 516</i>	<i>33.26</i>		<i>382 400</i>	<i>127 186</i>
<i>Taxe foncière non bâti</i>	<i>80 433</i>	<i>35.84</i>		<i>82 700</i>	<i>29 640</i>
				<i>TOTAL</i>	<i>156 826</i>

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2022 comme suit :

Taxe foncière bâti : 33.26

Taxe foncière non bâti : 35.84.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir les taux comme suit :

Taxe foncière bâti : 33.26

Taxe foncière non bâti : 35.84

4) Affectation du résultat 2021

Madame GRIMIAUX informe l'Assemblée que conformément à l'instruction M14, après approbation du compte administratif de l'année N au cours de l'année N+1, le conseil municipal doit délibérer pour affecter le résultat dégagé au cours de l'exercice précédent. Pour l'année 2021 le résultat de clôture de fonctionnement est de 183 193.18 € et celui d'investissement de 3 803.21 €.

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 152 609.96 € en recettes de fonctionnement à l'article 002 et 30 583.22 € en budget annexe « Lotissement ».
- De transférer une partie de l'excédent de fonctionnement soit 70 000.00 € en dépenses de fonctionnement à l'article 023 en recettes d'investissement à l'article 021

Il est proposé à l'Assemblée d'affecter la somme de 20 000 € en dépenses imprévues de fonctionnement.

Il est proposé à l'Assemblée d'affecter la somme de 4 000 € en dépenses imprévues d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 152 609.96 € en recettes de fonctionnement à l'article 002 et 30 583.22 € en budget annexe « Lotissement ».
- De transférer une partie de l'excédent de fonctionnement soit 70 000.00 € en dépenses de fonctionnement à l'article 023 en recettes d'investissement à l'article 021
- d'affecter la somme de 20 000 € en dépenses imprévues de fonctionnement.
- d'affecter la somme de 4 000 € en dépenses imprévues d'investissement

5) Indemnité des élus

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avant de présenter le budget principal 2022, pour une transparence de la vie publique il doit présenter un état annuel des indemnités des élus.

Nom et prénom de l'élu	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal	Indemnités perçues au titre de vice président de la 3CA
Monsieur Freddy THERY	16 270 €	7 044 €
Monsieur Cyril BETH	4 320 €	
Madame Arlette GRIMIAUX	4 320 €	
Monsieur Thierry GEHENIAUX	4 320 €	

6) Budget Primitif 2022

Arlette GRIMIAUX remercie la commission pour l'avoir accompagnée lors de l'élaboration du budget 2022 et rappelle que la commune est régie depuis le 1^{er} janvier 2022 par l'instruction comptable M57.

Présentation détaillée des chapitres

Chapitre 002 : transfert (70 000 + 20 000)	90 000.00 €
Chapitre 60 : achat consommables	91 500.00 €
Chapitre 61 : entreprises extérieures	61 300.00 €
Chapitre 62 : services extérieurs	40 800.00 €
Chapitre 63 : impôts et taxes	4 800.00 €
Chapitre 64 : salaires et charges	245 400.00 €
Chapitre 65 : charge gestion courante	44 200.00€
Chapitre 66 : Charges financières	1 000.00 €
Chapitre 68 : dotations	3 000.00 €
Chapitre 00 : report 2021	152 609.96 €
Chapitre 64 : personnel mairie	26 000.00 €
Chapitre 70 : produits services et ventes diverses	47 990.04 €
Chapitre 73 : impôts et taxes Etat	206 200.00 €
Chapitre 74 : dotations et participations	148 000.00 €
Chapitre 75 : produits gestion courante	1 200.00 €
Chapitre 77 : produits exceptionnels	0

:

Chapitre 020 : Dépenses imprévues	4 000.00 €
Chapitre 16 : Emprunt	6 920.20 €
Chapitre 211	8500.00 €
Chapitre 212	1 260.00 €
Chapitre 215	86 790.26 €
Chapitre 216	1 080.00 €
Chapitre 218	15 859.84€
Chapitre 001 : report 2021	3 803.21 €
Chapitre 021	70 000.00 €
Chapitre 10222	15 000.00 €
Chapitre 10226	2 800.00 €
Chapitre 1311	14 465.69 €
Chapitre 1313	8 550.00 €
Chapitre 1328	6 791.40 €
Chapitre 2803	3 000.00 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	582 000.00 €	582 000.00 €
Section d'investissement	124 410.30 €	124 410.30 €
TOTAL	706 410.30 €	706 410.30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis de la commission des finances du jeudi 3 mars 2022,
Vu le projet de budget primitif 2022,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	582 000.00 €	582 000.00 €
Section d'investissement	124 410.30 €	124 410.30 €
TOTAL	706 410.30 €	706 410.30 €

BUDGET PRIMITIF ANNEXE « LOTISSEMENT » :

DEPENSES	
Article 001 (résultat N-1)	30 583.22 €
Article 44571 (TVA à reverser)	35 512.50 €
Article 605	21 488.00 €
Article 3555	188 352.92 €

RECETTES	
Article 71355	269 820.00 €
Article 44566	6116.64 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Budget annexe	275 936.64 €	275 936.64 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis de la commission des finances du mercredi,
Vu le projet de budget primitif « Lotissement » 2022,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif « Lotissement » 2022 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Budget annexe	275 936.64 €	275 936.64 €

7) Subvention aux associations 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucun courrier de demande de subvention de la part des associations communales.

Prévision pour l'année 2022 :

- APE « Arc-en-Ciel » 200 €
- La Gym Dourlésienne 200 €

- Club du Temps Libre	200 €
- La Société de Chasse	200 €
- Créat'line	200 €
- Pilates & Cie	200 €
- Dourlers D'Hier et d'Aujourd'hui	200 €
- Les Claquettes	200 €
- A J I – Jeunesse Intercommunale	200 €
- La Chasse du Trieu Gaillon	200 €
- UNC	200 €
- Harmonie- Fanfare « l'Avenir »	2450 €
- Subvention exceptionnelle : le Vieux Manoir	500 €
- Subvention exceptionnelle : Association ELFE	500 €
- Subvention exceptionnelle : association externe	150 €

Monsieur le Maire précise que l'association « Harmonie Fanfare l'Avenir » va percevoir une aide de 1 000 euros par le département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes aux associations sous réserve de la présentation d'un dossier complet pour chaque Association :

- APE « Arc-en-Ciel »	200 €
- La Gym Dourlésienne	200 €
- Club du Temps Libre	200 €
- La Société de Chasse	200 €
- Créat'line	200 €
- Pilates & Cie	200 €
- Dourlers D'Hier et d'Aujourd'hui	200 €
- Les Claquettes	200 €
- A J I – Jeunesse Intercommunale	200 €
- La Chasse du Trieu Gaillon	200 €
- UNC	200 €
- Harmonie- Fanfare « l'Avenir »	2450 €
- Subvention exceptionnelle : le Vieux Manoir	500 €
- Subvention exceptionnelle : Association ELFE	500 €
- Subvention exceptionnelle : association externe	150 €

8) Frais scolaires 2021

Monsieur Le Maire invite l'Assemblée à statuer sur le montant de la participation annuelle demandée aux communes dont les enfants fréquentent les écoles maternelle et primaire de DOURLERS.

Sont compris dans le calcul des dépenses scolaires : les fournitures scolaires et distribution des prix, les transports scolaires, le Noël des écoles, les frais de reprographie, le chauffage, l'eau, l'électricité, les frais de téléphone et d'internet. Pour un total des dépenses de 60 502.22 €, comptes arrêtés au 31.12.2021.

Le nombre d'élèves fréquentant l'école au 1^{er} décembre 2021 est de 106.

Soit un coût par élève de 571 €

Monsieur le Maire précise que certains postes ont augmenté notamment à cause des protocoles sanitaires obligatoires à tenir suite à la pandémie. Pour rappel, les frais scolaires 2020 étaient de 590.00 euros / élève.

Le Conseil municipal,

Vu L'article L. 212-8 du code de l'éducation déterminant les conditions et les modalités de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants résidant dans une autre commune,

Considérant l'état des dépenses engagées au cours de l'année civile 2021 liées aux frais de scolarisation, ainsi que la liste des élèves inscrits au 1^{er} décembre 2021,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE

- de fixer à **571 € par élève**, le montant demandé aux communes dont les enfants fréquentent les écoles de Doullers (Bas-Lieu, Ecuelin, Floursies, Saint-Aubin, Semousies).
- De laisser une latitude à Monsieur le Maire pour conclure définitivement cette convention
- D'établir une convention entre les différentes communes dans ce sens.

<i>Intitulé</i>	<i>Total</i>
Fournitures	
Fournitures Scolaires	5 737.91 €
Pharmacie	64.80 €
TOTAL	5 802.71 €

Transport Scolaires	
Transport	564.41 €
Entrées piscine	268.80 €
TOTAL	833.21 €

Fêtes et Cérémonies	
Remerciements enseignantes	280.00 €
Saint Nicolas	528.11 €
TOTAL	808.11 €

Photocopies	
Ecole Primaire	2 736.64 €
Ecole Maternelle	2 736.64 €
TOTAL	5 473.28 €

Produits d'entretien	
Produits d'entretien Covid	3 751.52 €
TOTAL	3 751.52 €

ELECTRICITE	
Ecole Primaire	994.03 €
Ecole Maternelle	828.35 €
TOTAL	1 822.38 €

EAU	
Ecole Primaire	546.40 €
Ecole Maternelle	438.67 €
TOTAL	984.97 €

GAZ	
Ecole Primaire	881.00 €
Ecole Maternelle	1 444.43 €
TOTAL	2 325.43 €

TELEPHONIE - INTERNET	
Internet / Téléphone	516.93 €
TOTAL	516.93 €

BATIMENTS	
E2sit	1 062.86 €
Véritas	611.94 €
Réparations	1 051.15 €
Intervention nid de guêpes	90.00 €
Entretien chaudières	250.32 €
TOTAL	3 066.27 €

PERSONNEL	
Lambet Hélène (Atsem)	23 596.08 €
Entretien bâtiments	11 521.33 €
TOTAL	35 117.41 €

TOTAL GENERAL	60 502.22 €
----------------------	--------------------

COMMUNE	NBRE D'ELEVES	CONTRIBUTION 2021
SAINT AUBIN	18	10 260.00 €
ECUELIN	6	3 420.00 €
SEMOUSIES	12	6 840.00 €
FLOURSIES	9	5 130.00 €
BAS-LIEU	7	3 990.00 €
DOURLERS	49	
AUTRES	5	
TOTAL	106	29 640.00 €

9) Produit des amendes de police au titre de l'année 2021

Monsieur Thierry GEHENIAUX, Adjoint aux Travaux, rappelle à l'assemblée que des travaux pour la mise en sécurité de la RD 33 ont été adoptés lors des précédentes réunions. Le changement de priorité des rues Là-Haut et de Sars-Poteries ont été actés lors de la séance du 27 novembre 2021, ainsi que le passage à 30 km/h sur la rue d'Arouzies.

Il informe que le produit des amendes de police au titre de l'année 2021 pourrait nous apporter une aide financière pour l'acquisition de panneaux de signalisation et le marquage au sol de ces décisions sécuritaires.

Le conseil, après avoir ouï l'exposé de Monsieur Thierry GEHENIAUX, à l'unanimité, autorise la demande d'aide auprès des produit des amendes de police au titre de l'année 2021 pour les travaux de mise en sécurité de la RD 33.

10) Surplus de cantine

Madame Arlette GRIMIAUX informe l'assemblée que les parents des élèves qui mangent à la cantine ont exprimé leur mécontentement auprès des services administratifs de la mairie car lorsqu'un enseignant est absent, les enfants sont renvoyés chez eux et le repas de la cantine ne peut être annulé. Il est donc proposé de mettre les repas dans des barquettes avec des couvercles séparés et que les parents viennent retirer les repas à 11 h 30 et signent une décharge.

De plus, elle rappelle que la loi « Egalim » comprend dans ses articles la lutte contre le gaspillage.

Afin de suivre la chaîne du froid des aliments, il est proposé de rencontrer Monsieur Hervé BAILLON, docteur vétérinaire à Hautmont, afin de nous établir une marche à suivre pour donner les repas dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé, autorise la consultation de Monsieur Hervé BAILLON pour instaurer un protocole du retrait des repas non consommés par les enfants, de payer ses honoraires et de commander des barquettes avec couvercle séparé.

11) Tableau des élections présidentielles 2022

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 10 ET 24 AVRIL 2022			
	<i>Nom Prénom</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Nom Prénom</i>
<i>8h00-10h30</i>	<i>Isabelle WILLOT</i>	<i>Laurence LAMORISSE</i>	<i>Sandrine THERY</i>
<i>10h30-12h30</i>	<i>Romain HOURDEAUX</i>	<i>Florence DELLACHERIE (10) Freddy THERY (24)</i>	<i>Jonathan DUTEIL</i>
<i>12h30-14h30</i>	<i>Hélène CONTESSE</i>	<i>Arlette GRIMIAUX (10) Sylvie LALAUX (24)</i>	<i>Catherine JAMME</i>
<i>14h30-16h30</i>	<i>Robin HERBAUT</i>	<i>Mathieu GROSFILS</i>	<i>Cyril BETH</i>
<i>16h30-19h00</i>	<i>Arlette GRIMIAUX</i>	<i>Thierry GEHENIAUX</i>	<i>Marie-Anne HOUDELETTE</i>

Dépouillement : scrutateurs : Monsieur Thierry GEHENIAUX, Mesdames Hélène CONTESSE, Marie-Anne HOUDELETTE, Clémence WILLOT.

Président : Monsieur Freddy THERY – Secrétaire : Madame Sandrine THERY

Membres du Bureau : Monsieur Cyril BETH, Mesdames Arlette GRIMIAUX, Isabelle WILLOT

12) Questions diverses

- Rallye Charlemagne : Madame Sylvie LALAUX informe l'assemblée que l'association organisatrice du Rallye Charlemagne a fait des repérages pour le parcours de cette année et propose que le départ se fasse sur la Place Stroh. Cette dernière souhaite l'autorisation de la commune d'organiser une telle manifestation le samedi 1^{er} octobre 2022 et demande le prêt de la salle des fêtes. La buvette sera proposée à l'Harmonie Fanfare comme l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé, à l'unanimité est favorable au passage du Rallye Charlemagne sur notre commune.

- Tarifs des emplacements du vide grenier : Madame Arlette GRIMIAUX rappelle qu'un avenant à la régie des festivités communales avait été accordé lors de la réunion précédente pour l'encaissement des emplacements du vide grenier. Madame Sylvie LALAUX demande si le mail à destination des associations pour connaître leur intention d'activité lors de cette manifestation a été envoyé. Monsieur Romain HOURDEAUX va s'en assurer. Monsieur Michel KLEIN, Trésorier d'Avesnes-sur-Helpe, souhaite avoir une décision des tarifs accordés à cette vente afin de finaliser l'arrêté. Madame GRIMIAUX propose les tarifs suivants :
 - 5 € les 3 premiers mètres
 - 1.50 € le mètre supplémentaire

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés, à savoir :

5 € les 3 premiers mètres
1.50 € le mètre supplémentaire

- Tables école : Madame Arlette GRIMIAUX informe l'assemblée que Madame Laure HALLOY, directrice de l'école, a demandé que les tables de sa classe soient pourvues de casier et demande que les tables de la classe de CE soient changées, étant trop grandes pour certains enfants. Madame GRIMIAUX informe que des tables réglables sont disponibles sur Amazon ainsi que des casiers correspondants aux dimensions des tables de la classe. L'approbation de la directrice est souhaitable avant toute commande.
- Marché hebdomadaire : Madame Florence DELLACHERIE annonce qu'une brasserie sera présente les 16 avril et 7 mai et une boulangerie bio à partir de juin. La fête des fleurs aura lieu le 30 avril et la fête du vélo fleuri le 04 juin 2022. à l'occasion de la fête des mères, l'APE se propose de vendre des roses sur le marché. Monsieur le Maire en profite pour annoncer que l'opération du muguet sera réitérée cette année. Madame DELLACHERIE propose d'inviter les animations à réaliser une animation lors du marché et présente la nouvelle affiche du marché. Madame Isabelle WILLOT voudrait profiter du marché pour faire un dépôt de dons pour l'Ukraine. La commission « Actions sociales » en collaboration avec la Croix Rouge s'occupera de gérer les dons notamment alimentaires et hygiéniques pour l'Ukraine et créera un feuillet récapitulatif pour l'accueil de réfugiés. Cette opération débutera dès le 02 avril 2022.
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation d'un patrimoine emblématique communal en structure multiservices et accueil touristique : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de transformation du bâtiment sis 14 Place Stroh nécessite une mission de maîtrise d'œuvre pour déposer un permis de construire et finaliser le dossier de subvention « Projets Territoriaux Structurants ». Une consultation de mise en concurrence conforme aux procédures de marchés publics (seuil) a été effectuée auprès de trois architectes :

NOM DE L'ARCHITECTE	MONTANT
HYPERBOLE	35 000.00 € H.T. soit 42 000.00 € T.T.C
FABIEN RIVIERRE	38 700.00 € H.T. soit 46 440.00 € T.T.C
LES MURS ONT DES PLUMES	37 900.00 € H.T. soit 45 480.00 € T.T.C

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 3 mars 2022 et a choisi le cabinet d'Architecture HYPERBOLE.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé, entérine le choix de la commission, missionne le cabinet d'architecture HYPERBOLE pour la maîtrise d'œuvre pour la transformation du bâtiment sis 14 Place Stroh en structure multiservices et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.